



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE
N° 2017-02

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre du lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30, à la Maison de la culture Roland-Jomphe, le Conseil statuera afin de se prononcer sur la dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité concernant l'immeuble suivant :

« 1129, rue Boréale »

Une dérogation mineure est demandée, afin d'accepter la construction d'une clôture de plus de 1 mètre de hauteur dans les deux cours avant (rues Aquilon et Boréale) au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 8^e jour de septembre 2017

Meggie Richard, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 8 septembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de septembre 2017.

Meggie Richard, directrice générale